

19 JUN 2022

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
NIF : 0998 3501 900 4030

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à LA CONSULTATION N° 03/UMBB/2022, relative à l'« ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE - BIODIVERSTE, BIOTECHNOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - A L'UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA - BOUMERDES », répartis en deux lots suivants :

LOT N° 01 : Matériel informatique
LOT N° 02 : Mobilier de bureau, lancée en date du 24/04/2020, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Designation du projet	Soumissionnaire retenu (Mieux Disant)	Montant en DA/TTC	Délais	Note technique /30	Note financière /20	Total /50
ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE - BIODIVERSTE, BIOTECHNOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - A L'UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA - BOUMERDES	LOT N° 01: ETS TAGADIRT HANANE NIF 288350503247125	739 585,00 DA	04 jours	24.34	19.37	43.71
	LOT N° 02: ETS MAAMIR AHMED NIF 1980016420196421	271 320,00 DA	02 jours	27,67	20	47,67

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans **dix (10) jours** à compter de la date de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

